Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260330-DEL202628CORR-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
23 mars 2026

Date d'affichage de la convocation :
23 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

DEL 2026-28CORR

OBJET

Convention d'occupation du domaine public par La Casa d'à Coté, distributeur de pizzas

VOTE
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Pierre-Alain FEREC et Maryline RIVIERE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Pierre-Yves CHOSSEC, Solenn CŒUR – LE MEUR, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Camille GUILLOUX, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Stéphane JAYR, Maryline RIVIERE

Dominique DILOSQUET a été nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir été contacté par M. Bonnegent de la société La casa d'à côté, concernant la reprise du distributeur à pizzas automatique 7jours/7 24heurs/24 installé rue des jonquilles à Edern.

Une redevance d'occupation du domaine public de 250€/mois serait versé à la commune. La convention serait valable pour 1 an.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, EST FAVORABLE, à l'autorisation d'occupation du domaine public d'un distributeur à pizzas et autorise Mr. Le Maire a signé la convention avec la société La Casa d'à côté.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN

